COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 29.6.2023
COM(2023) 355 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Dix-septième rapport annuel (2022) sur la mise en œuvre de l'aide de l'Union conformément au règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

Dix-septième rapport annuel (2022) sur la mise en œuvre de l'aide de l'Union conformément au règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque

1. INTRODUCTION

Le règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil[1] (ci-après le «règlement relatif à l'aide»), sur lequel s'appuie l'aide en faveur de la communauté chypriote turque, prévoit la présentation d'un rapport annuel au Parlement européen et au Conseil à cet égard.

2. PROGRAMMATION DE L'AIDE

Entre 2006 et fin 2022, un montant de 656 millions d'EUR a été programmé pour des opérations menées au titre du règlement relatif à l'aide. Le montant engagé en octobre 2022 pour le programme d'action annuel 2022 était de 33,4 millions d'EURs[2]. Le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027 a inscrit le programme dans une perspective pluriannuelle en prévoyant une dotation annuelle stable. Le programme d'aide a néanmoins un caractère exceptionnel et transitoire, en ce sens qu'il vise à préparer et à faciliter, selon les besoins, la pleine application de l'acquis dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif une fois le problème chypriote réglé. Le règlement relatif à l'aide et le règlement (UE, Euratom) 2020/2093[3] du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel ont tous deux prévu une révision en cas de réunification.

3. MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Le programme est mis en œuvre dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif et où l'application de l'acquis de l'UE est suspendue temporairement conformément au protocole nº 10 du traité d'adhésion. L'aide est mise en œuvre en gestion directe ou indirecte.

La Commission œuvre dans un contexte politique, juridique et diplomatique unique. L'octroi de l'aide visée ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance d'une autorité autre que le gouvernement de la République de Chypre dans les zones. Des dispositions ad hoc sont nécessaires pour permettre l'exécution du programme dans le respect des principes de bonne gestion financière. Dans des circonstances normales, les programmes d'aide financés par l'UE comprendraient des conventions conclues avec le gouvernement bénéficiaire pour fixer le cadre juridique de la mise en place de l'aide. Or aucune convention de ce type ne peut être conclue en ce qui concerne l'aide en faveur de la communauté chypriote turque. La gestion et l'atténuation du risque

[1] Règlement (CE) nº 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d'un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque et modifiant le règlement (CE) nº 2667/2000 relatif à l'Agence européenne pour la reconstruction (JO L 65 du 7.3.2006, p. 5).

[2] Décision d'exécution de la Commission du 13 décembre 2021 portant adoption d'un programme d'action en faveur de la communauté chypriote turque pour l'année 2021 [C(2021) 8905].

[3] Règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 (JO L 433 I du 22.12.2020, p. 11).

inhérent relèvent de la responsabilité de la Commission. Parmi les mesures adoptées figurent un suivi approfondi des contrats et un soutien en faveur des bénéficiaires, des conditions de paiement révisées et une approche prudente quant à l'utilisation de garanties bancaires. L'aide comprend un appui important sous la forme de subventions, dont la gestion mobilise des ressources considérables.

Pour garantir des résultats, la communauté chypriote turque doit s'investir pleinement dans la préparation de l'application de l'acquis en vue de lever la suspension de son application prévue par le protocole nº 10, dès que la question chypriote sera complètement réglée.

L'équipe du programme opère par l'intermédiaire du bureau d'appui au programme de l'UE (EUPSO) situé dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle effectif de Nicosie. La représentation de la Commission à Chypre accueille également des réunions, des séminaires et des conférences de presse. Elle communique avec les citoyens chypriotes à travers toute l'île, en les informant notamment sur le programme d'aide. De plus, l'infopoint de l'UE, qui est financé au titre du programme d'aide, organise une série d'actions de communication et de visibilité, qui incluent des informations relatives aux politiques, aux priorités et aux actions de l'UE en faveur de la communauté chypriote turque, et font la promotion de la culture européenne.

4. MISE EN ŒUVRE AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

4.1. Aperçu général

La Commission poursuit la mise en œuvre du règlement relatif à l'aide, avec pour objectif premier de favoriser la réunification de l'île. En cas de règlement global de la question chypriote, le Conseil se prononcera unanimement, sur la base d'une proposition de la Commission, sur les adaptations qu'il convient d'apporter au présent règlement.

En 2022, un certain nombre de projets ayant déjà fait leurs preuves se sont poursuivis, portant notamment sur des bourses d'études de l'UE et sur des mesures destinées à renforcer la confiance, en appui au travail à la fois du comité technique sur le patrimoine culturel et du comité des personnes disparues. Un mécanisme spécifique a continué de financer des initiatives par l'intermédiaire des comités techniques bicommunautaires.

Les subventions restent une composante essentielle du programme. L'aide fournie aux secteurs économiques clés qui se préparent à un règlement de la question chypriote a été renforcée au moyen de projets axés sur le développement du secteur privé et des zones rurales ainsi que des ressources humaines. Les efforts ont été poursuivis pour accomplir des progrès tangibles dans l'éradication des maladies animales et la sécurité des aliments.

La Commission a poursuivi ses efforts pour aider la communauté chypriote turque à se mettre en conformité avec les normes énoncées dans le paquet comprenant deux mesures adopté par la Commission en 2021, qui vise à faire enregistrer le produit «Χαλλούμι» (halloumi)/«hellim» en tant qu'appellation d'origine protégée et à fixer les conditions de circulation de celui-ci au-delà de la ligne verte. Des efforts considérables ont été déployés pour aider les exploitants du secteur alimentaire à se préparer aux premières inspections concernant l'appellation d'origine protégée. La

Commission a également lancé un groupe de travail informel sur le halloumi/hellim réunissant des parties prenantes des deux communautés chypriotes.

La capacité des bénéficiaires à mettre en œuvre l'acquis de l'UE de manière effective, dès que la question chypriote sera complètement réglée, présente encore des lacunes considérables. Toutefois, la communauté chypriote turque a continué de bien progresser dans un certain nombre de domaines et comprend mieux les défis.

La construction du réseau d'égouts de Famagouste, dont la Commission a résilié le contrat en décembre 2013, a continué de poser problème. Le litige avec l'entrepreneur précédent a fait l'objet d'un arbitrage en 2017. En juillet 2022, le tribunal arbitral a rendu sa décision finale, qui a ensuite été contestée par l'entrepreneur devant les juridictions belges. Parallèlement, les travaux de réparation correspondants se sont poursuivis régulièrement.

La Commission a continué de veiller à ce que le programme d'aide soit mis en œuvre malgré les conséquences de la pandémie de COVID-19 et la situation socio-économique difficile de la communauté chypriote turque. Le programme a permis de poursuivre la mise en œuvre du train de mesures d'urgence liées à la COVID-19, qui concernait les fournitures médicales les plus urgentes, le soutien économique aux entreprises et les conseils d'experts à la communauté chypriote turque.

À la fin de l'année, 159 contrats étaient en cours au titre du programme d'aide.

4.2. Progrès par objectifs

L'objectif global du programme d'aide est de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque, l'accent étant mis en particulier sur l'intégration économique de l'île, l'amélioration des contacts entre les deux communautés et avec l'UE et les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'acquis.

Les activités menées en 2022 aux fins de la réalisation de chacun des objectifs inscrits dans le règlement relatif à l'aide sont décrites ci-dessous.

4.2.1. Objectif 1: développer et restructurer les infrastructures

Le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a poursuivi la mise en œuvre du «mécanisme pour les infrastructures locales» (*Local Infrastructure Facility*) dans le cadre de conventions de contribution signées avec la Commission pour un total de 33,2 millions d'EUR. Le mécanisme apporte un soutien à la préparation et à la mise en œuvre des investissements pertinents dans les infrastructures locales.

En 2022, 14 projets prioritaires étaient en cours au titre du mécanisme pour les infrastructures locales. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la construction du centre de coopération de Kormakitis et dans l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées de Morphou. Les travaux de réhabilitation du réservoir de Kouklia ont également commencé. Une série de mesures ont été prises pour préparer le terrain en vue du lancement d'une étude de préfaisabilité concernant la centrale solaire bicommunautaire.

Dans le secteur de l'eau, les travaux de construction du nouveau collecteur d'eaux usées de Nicosie se sont achevés en novembre 2021 et la période de notification des défauts du projet a pris fin en décembre 2022. Ce projet consistait en la construction d'un collecteur de 13 km devant permettre l'acheminement des eaux usées de la région

de Nicosie vers la station d'épuration bicommunautaire de Nicosie, qui est elle-même une action financée par l'UE, achevée en 2013. Ce collecteur permettra de réduire la contamination des eaux souterraines et de protéger les ressources hydriques partagées de l'île tout entière.

Les travaux de réparation du réseau d'assainissement de Famagouste ont débuté en juillet 2021, et les travaux ont démarré concrètement en janvier 2022. Ce projet vise à remédier à un grand nombre de défauts du projet initial et à améliorer la qualité et la fonctionnalité du système. Des progrès significatifs ont été réalisés tout au long de l'année 2022; le gazoduc prévu a été installé à hauteur de 70 % environ. Le projet devrait être achevé vers la fin de l'année 2023.

La période de notification des défauts des contrats de travaux modifiés en vue d'un agrandissement de la décharge et d'une installation de dégazage de la décharge a pris fin en janvier 2022, l'installation ayant été entièrement cédée à la communauté chypriote turque.

Malheureusement, le bénéficiaire n'a pas amélioré les opérations et la gestion de l'installation de décharge et a conservé de mauvaises pratiques en matière d'élimination des déchets tout en n'utilisant pas la station d'épuration des lixiviats. Ces circonstances ont inévitablement entraîné une dépréciation considérable des investissements. Sans la participation de la Commission, le bénéficiaire a lancé deux appels d'offres en vue de la passation de marchés pour des opérations de mise en décharge. Ces deux appels d'offres ont toutefois été annulés; la gouvernance du secteur des déchets et son avenir restent donc incertains. La Commission n'a cessé de s'efforcer d'aider le bénéficiaire à remédier à la situation.

Conformément au plan de gestion intégrée des déchets solides financé par l'UE, des subventions aidant huit communautés locales à améliorer leurs infrastructures de gestion des déchets sont dans leur phase finale de mise en œuvre.

La capacité technique locale de surveillance de la qualité de l'environnement a été renforcée grâce à la rénovation du réseau de surveillance de la qualité de l'air, à la mise en place d'un laboratoire de référence pour la qualité de l'eau et des carburants, ainsi qu'à la mise en place d'activités de renforcement des capacités. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air, qui a fonctionné à plein régime tout au long de l'année 2022, permet désormais de mesurer davantage de polluants dans un nombre croissant de sites.

Dans le secteur des télécommunications, la mise en place de nouvelles infrastructures de radiodiffusion s'est poursuivie et devrait être achevée d'ici fin 2023. Ce projet financé par l'UE est nécessaire pour libérer toutes les émissions de télévision analogique de la bande de fréquences 700 MHz de la communauté chypriote turque. En fin de compte, elle permettra l'attribution sans entrave de la bande de fréquences 700 MHz aux services mobiles 5G et contribuera à renforcer la numérisation au sein de la communauté chypriote turque.

4.2.2. Objectif 2: promouvoir le développement social et économique

Le programme d'aide a permis de continuer de lutter contre les effets économiques négatifs de la pandémie de COVID-19 et de soutenir l'environnement des entreprises dans la communauté chypriote turque.

Le projet «Entrepreneuriat novateur et dialogue», mis en œuvre avec l'organisme NI-CO (Northern Ireland Co-operation Overseas), a été le principal moyen de soutenir le

secteur privé, notamment dans la perspective de la reprise post-COVID-19. En 2022, le programme de subventions «Sauvegarde et création d'emplois» a permis de soutenir 100 PME florissantes grâce à un financement de 60 000 EUR au maximum par entreprise, auxquelles s'ajoutent 770 microentreprises, qui ont bénéficié d'un soutien de 1 500 EUR chacune en 2021.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de la sécurité des produits. Un projet d'assistance technique en matière de surveillance du marché a été lancé en mars 2022 dans le but d'instaurer de nouvelles pratiques et d'améliorer les pratiques existantes en matière de métrologie, de normalisation, d'accréditation et d'évaluation de la conformité. Le projet contribue à améliorer l'environnement des entreprises dans la communauté chypriote turque et à faire en sorte que les biens produits localement soient conformes aux normes de l'UE.

Dans le domaine du développement rural, 189 agriculteurs ont bénéficié d'une formation professionnelle sur la gestion des exploitations agricoles et sur des sujets connexes. En complément de l'investissement dans la formation, 55 subventions en faveur du développement rural visant à moderniser le secteur sont entrées dans la phase finale de mise en œuvre. Un programme pilote de recherche et de démonstration a été lancé pour réduire l'écart entre la science, les besoins et la pratique dans quatre thèmes pilotes recensés, dont le régime d'appellation d'origine protégée du halloumi/hellim.

La mise en œuvre du projet d'assistance technique en matière de sécurité alimentaire et de préparation aux crises s'est poursuivie, ce qui a des répercussions sur les échanges de part et d'autre de la ligne verte et sur la mise en œuvre du train de mesures concernant le halloumi/hellim. Un soutien a été mis à la disposition de 28 exploitants du secteur alimentaire en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action visant à se mettre en conformité avec les normes de l'UE. Le processus de certification des exploitations agricoles a commencé; fin 2022, 11 exploitations avaient été certifiées et 26 autres exploitations avaient fait l'objet d'une évaluation.

Une troisième série de prélèvements d'échantillons et de dépistages à grande échelle sur les animaux a été achevée. Celle-ci visait à détecter les maladies prioritaires, à savoir la brucellose et la tuberculose. Pour ce faire, la Commission a fourni des analyses de laboratoire, des produits vétérinaires consommables et des services. En conséquence, fin 2022, la tendance à la baisse du taux de prévalence de la brucellose s'est poursuivie et la prévalence des troupeaux a atteint environ 2 %.

Le soutien de l'UE a en outre contribué à permettre à davantage de vétérinaires privés de participer à la réalisation de contrôles.

Dans le secteur de l'éducation, le soutien a été maintenu dans des domaines étroitement liés au renforcement des capacités sur le marché du travail, notamment par l'éducation scientifique, l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et l'apprentissage tout au long de la vie. La première phase du projet pluriannuel d'élaboration de programmes d'enseignement professionnel s'est achevée sur des résultats tangibles. Elle a notamment contribué à l'élaboration de 20 programmes d'études pour la révision des programmes d'EFP et d'un nouveau mécanisme de test et d'évaluation pour l'EFP. Le projet a été prolongé de deux années supplémentaires.

En ce qui concerne l'enseignement scientifique, 34 écoles secondaires et 12 écoles d'EFP ont reçu du matériel de laboratoire scientifique pour un total de 77 laboratoires et 1 centre de ressources de l'EFP, ce qui accroît les possibilités d'apprentissage scientifique pour les jeunes. Au cours des années précédentes, 48 écoles primaires ont

reçu du matériel de laboratoire scientifique. Le développement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement a été amélioré grâce à la création d'une réserve de formateurs. Au total, 1 468 enseignants, proviseurs et chefs d'établissement du primaire et du secondaire ont été formés à des sujets tels que l'apprentissage et l'enseignement centrés sur l'étudiant, l'utilisation des laboratoires scientifiques et les approches interactives dans l'apprentissage des langues. Des travaux d'analyse sont actuellement menés en vue d'apporter à l'avenir un soutien à l'apprentissage tout au long de la vie, à l'éducation adaptée et aux qualifications.

Un nouvel accord axé sur la poursuite du soutien à la surveillance macroéconomique, sur la facilitation des procédures commerciales et des échanges de part et d'autre de la ligne verte, sur l'amélioration de l'environnement des entreprises chypriotes turques, ainsi que sur la mise à disposition d'une assistance technique dans les domaines essentiels des statistiques, a été signé avec la Banque mondiale.

Dans le domaine des statistiques, un projet d'assistance technique avec Statistics Denmark a débuté en septembre 2022 en vue d'améliorer la fourniture et la gestion des sources de données par les entreprises. Auparavant, des équipements informatiques et des logiciels spécialisés étaient fournis pour améliorer les résultats statistiques conformément aux normes de l'UE. Les projets s'accompagnaient d'un soutien ciblé fourni par l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) de la Commission et par l'intermédiaire de la Banque mondiale. Toutes ces actions forment une stratégie globale de l'UE visant à améliorer la fourniture de statistiques dans la communauté chypriote turque, ce qui est essentiel pour faciliter les préparatifs en vue de la réunification.

4.2.3. Objectif 3: favoriser la réconciliation, instaurer un climat de confiance et soutenir la société civile

Le comité des personnes disparues, soutenu par le programme d'aide au moyen d'une convention de contribution avec le PNUD, a poursuivi ses travaux sur le terrain et en laboratoire. Fin 2022, sur un total de 2 002 personnes disparues, le comité avait exhumé 1 196 corps; 1 029 d'entre eux ont été identifiés génétiquement et restitués à leur famille.

En décembre 2022, une nouvelle convention de contribution a été signée de manière à permettre le financement des activités du comité en 2023, pour un montant de 2,6 millions d'EUR. Dans l'ensemble, au cours de la période 2006-2022, l'UE a fourni une contribution d'un montant de 35,8 millions d'EUR pour soutenir ses activités, ce qui représente 75 % de son financement global au cours de cette période.

La protection du patrimoine culturel par l'intermédiaire du comité technique bicommunautaire sur le patrimoine culturel a continué d'occuper une place essentielle dans les mesures prises en faveur de la réconciliation et de l'instauration d'un climat de confiance financées au titre du programme d'aide, avec 16 projets menés à bien en 2022. Au total, quelque 24 millions d'EUR de fonds de l'UE ont été octroyés au programme du patrimoine culturel, ce qui a permis de conserver, de renforcer structurellement, de protéger ou de restaurer plus de 120 sites appartenant au patrimoine culturel de l'île.

En décembre 2022, une nouvelle contribution d'1 million d'EUR a été signée pour pérenniser le mécanisme de soutien aux comités techniques financé par l'Union. Ce soutien est mis en œuvre par le PNUD. Depuis 2019, le mécanisme de soutien a permis

de financer plus de 10 projets des comités techniques (études de faisabilité et de recherche, ateliers, expositions, etc.).

Après la mise en œuvre fructueuse d'un programme pilote de bourses bicommunautaires par les United World Colleges et dans le prolongement de l'expérience positive acquise lors des années précédentes, 12 étudiants issus des deux communautés ont été choisis en 2022 pour lancer le programme international de baccalauréat dans divers pays. Les mesures mises en œuvre par les United World Colleges comprennent également des activités intercommunautaires de mobilisation des jeunes, ainsi que de courtes formations visant à donner aux jeunes les moyens d'amorcer des changements positifs dans leurs sociétés.

Le soutien à la société civile s'est poursuivi en 2022. L'assistance technique relative à l'espace civique qui est destinée aux organisations de la société civile a continué d'aider ces dernières à renforcer leurs capacités, de promouvoir un environnement propice au développement de la société civile et de stimuler la mise en réseau et les actions conjointes avec les organisations de la société civile chypriotes grecques et d'autres organisations de la société civile de l'UE. Compte tenu des réactions positives de ses travaux, l'espace civique a été prolongé pour une nouvelle période de 2 ans.

Le nouvel appel à propositions pour le 8e programme de subventions «Société civile en action» a été lancé avec succès en mars 2022 pour une enveloppe financière totale de 2,5 millions d'EUR. L'appel était axé sur des actions de soutien dans trois domaines: des actions de recherche bicommunautaires; des actions bicommunautaires de renforcement de la confiance; et le renforcement de la société civile au sein de la communauté chypriote turque. La procédure d'attribution était en cours à la fin de l'année 2022. Les 12 projets attribués au titre de la précédente édition de l'appel sont entrés dans leur phase de mise en œuvre complète, ce qui a permis à la société civile d'entreprendre des activités essentielles de sensibilisation et de stimuler l'activité civique.

L'association Human Rights Platform a continué de mettre en œuvre efficacement sa subvention directe financée par l'UE. Parmi ses principales activités figurent la lutte contre la traite des êtres humains, les droits des réfugiés, les droits des personnes LGBTIQ+, la participation des acteurs concernés, les conditions carcérales et l'absence de torture. Cette plateforme a contribué à porter la première affaire de traite des êtres humains devant les «juridictions» de la communauté chypriote turque, qui a abouti à une condamnation. Elle a également apporté un soutien aux victimes de violations des droits de l'homme et renforcé les capacités de la société civile en ce qui concerne les questions liées aux droits en général.

4.2.4. Objectif 4: rapprochement entre la communauté chypriote turque et l'Union

En 2022, le Goethe-Institut a remplacé le British Council en tant que partenaire de mise en œuvre du programme de bourses de l'UE. En avril 2022, une convention de contribution a été conclue avec le Goethe-Institut pour un montant de 5 millions d'EUR. Au cours de l'année, 159 bourses d'études ont été proposées à des étudiants chypriotes turcs, qui ont été invités à fréquenter des universités de pays de l'UE, et le premier chypriote turc à avoir bénéficié d'une bourse de l'UE a été admis au Collège d'Europe.

Depuis 2007, plus de 2 000 bourses d'études ont été accordées à des étudiants, couvrant ainsi plus de 100 universités et 23 pays de l'UE. Ces bourses aident des étudiants entamant le premier cycle de leurs études, des étudiants diplômés effectuant

un master ou un doctorat ainsi que des chercheurs et des professionnels à continuer de perfectionner leurs compétences linguistiques et professionnelles dans plusieurs pays de l'UE.

L'infopoint de l'UE est géré par le bureau d'appui au programme de l'UE en collaboration avec la représentation de la Commission à Chypre. En 2022, grâce à ses activités en ligne et hors ligne, il a atteint un niveau élevé de visibilité pour l'UE. Cet infopoint couvrait plus de 20 thèmes liés à l'UE, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, les violences sexistes, les droits des personnes LGBTIQ+, les droits des personnes handicapées, la désinformation ainsi que la santé et la sécurité au travail.

L'infopoint de l'UE a organisé 35 manifestations, qui ont attiré plus de 16 000 participants. Les manifestations ont montré une légère augmentation du nombre de participants par rapport aux années précédentes. En outre, 14 publications, 69 infographies et 12 produits audiovisuels axés sur les priorités de l'UE à Chypre ont été élaborés. La fréquentation des médias sociaux de l'infopoint de l'UE a continué d'augmenter. La page Facebook de l'infopoint de l'UE a obtenu environ 1 000 nouveaux abonnés en 2022.

4.2.5. Objectifs nº 5 et nº 6: préparer la communauté chypriote turque à l'introduction et à la mise en œuvre de l'acquis

L'instrument TAIEX est utilisé pour mettre en œuvre les objectifs nº 5 et nº 6 du règlement relatif à l'aide. Il contribue à préparer la communauté chypriote turque à mettre en œuvre l'acquis en vue de lever la suspension de son application dès que la question chypriote sera complètement réglée.

Le mécanisme TAIEX reste un outil important qui concourt à la réalisation des objectifs du programme d'aide. En 2022, l'instrument a permis d'apporter un soutien continu dans 12 domaines thématiques de l'acquis grâce à l'organisation de manifestations tant en ligne que sur place. Il a également fourni une assistance régulière d'experts dans le domaine de la santé dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au total, 151 événements TAIEX ont été organisés, soit autant que l'année précédente. En outre, une base de données de tous les textes juridiques élaborés avec le soutien de TAIEX a été mise au point et les efforts visant à améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétation dans la communauté chypriote turque se sont poursuivis.

Le soutien de TAIEX aux échanges commerciaux entre les zones situées de part et d'autre de la ligne verte [règlement (CE) nº 866/2004] s'est poursuivi. Des experts indépendants mandatés par la Commission ont procédé à des inspections régulières des fruits et légumes frais, des pommes de terre, du miel et du poisson. En outre, en 2022, six types de denrées alimentaires transformées d'origine non animale ont franchi pour la première fois la ligne verte. Il s'agit notamment de l'huile d'olive, du tahini, du halva, du sirop de caroube, des confitures et du jus de fruits. Les experts TAIEX ont été le principal moteur garantissant les normes et la qualité au niveau de l'UE grâce aux contrôles de conformité applicables aux installations.

La Commission s'est également efforcée de supprimer les obstacles aux échanges de part et d'autre de la ligne verte en veillant à la bonne mise en œuvre des régimes d'inspection nouvellement mis en place, qui exigent désormais des certificats phytosanitaires pour tous les fruits et légumes.

4.3. Exécution financière (contrats et paiements)

4.3.1. Passation de marchés

La Commission a signé des engagements juridiques en 2022 à hauteur de 27,2 millions d'EUR.

4.3.2. Paiements

Les paiements en 2022 s'élevaient à 40,6 millions d'EUR (contre 38 millions d'EUR en 2021).

4.4. Suivi

La Commission est directement responsable de la mise en œuvre de la plupart des projets (gestion directe). Le niveau de suivi exercé par le personnel de la Commission est très élevé et passe par des contacts permanents avec les contractants, des visites sur place, des réunions de chantier et des réunions des comités de pilotage. L'assistance technique fournie par l'équipe de soutien pour les subventions a continué d'aider la Commission à assurer le suivi de la mise en œuvre des contrats de subvention, tout en aidant les bénéficiaires à appliquer les règles de l'UE en la matière, y compris les règles concernant les procédures secondaires de passation de marchés.

De plus, la Commission met en œuvre des contrats dans le cadre d'une gestion indirecte. Les organismes responsables de la mise en œuvre, tels que le PNUD, la Banque mondiale, le Goethe Institute et l'organisme NI-CO, présentent des rapports à la Commission conformément aux accords-cadres respectifs. La Commission est étroitement associée au suivi quotidien de ces actions.

4.5. Audit et contrôles

Les recommandations du dernier audit que le service d'audit interne a réalisé en 2017 concernant des dispositifs de contrôle interne dans le domaine des marchés publics ont été pleinement mises en œuvre.

4.6. Évaluation

Le projet de suivi orienté vers les résultats s'est achevé en 2022. Il a permis de procéder à l'examen des actions sélectionnées et de dispenser les formations prévues sur l'amélioration des capacités de suivi interne des parties prenantes concernées. Les experts en matière de suivi orienté vers les résultats ont formulé des recommandations sur la pertinence, l'efficience, l'efficacité et la durabilité; celles-ci ont été intégrées dans les actions examinées ainsi que dans d'autres actions.

La Commission a publié un document de travail, élaboré par ses services[4], sur les résultats de l'évaluation du programme d'aide en 2022. Ce document présente une évaluation indépendante et des éléments attestant des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du règlement relatif à l'aide au cours de la période 2013-2018. Selon cette évaluation, le programme d'aide peut être considéré comme présentant un intérêt particulier. Compte tenu des circonstances propres au contexte dans lequel évolue la communauté chypriote turque, il constitue une initiative relativement fructueuse, apportant une valeur ajoutée de l'UE considérable.

4.7. Information, publicité et visibilité

[4] Document de travail des services de la Commission – *Evaluation of the Aid Programme for the Turkish Cypriot community* [Évaluation du programme d'aide en faveur de la communauté chypriote turque] (2013-2018) – Office des publications de l'Union européenne (europa.eu).

Au total, 584 actions de visibilité et de communication ont été organisées en 2022 afin de mettre en avant le travail de l'UE. La Commission a publié la brochure sur le soutien de l'UE en réaction à la COVID-19; la préparation de la brochure sur le développement du secteur privé a progressé.

4.8. Consultations avec le gouvernement de la République de Chypre

Des réunions se sont tenues avec des représentants du gouvernement de la République de Chypre, à la fois en ligne et en présentiel. La Commission continue de compter sur la coopération du gouvernement pour vérifier les droits de propriété et faciliter les travaux des comités techniques bicommunautaires. La Commission se réunit régulièrement avec la représentation permanente.

5. CONCLUSIONS

Dans le cadre des travaux qu'elle mène au titre des objectifs du règlement relatif à l'aide, la Commission continue d'apporter une aide au titre dudit règlement afin de faciliter la réunification de Chypre en favorisant le développement économique de la communauté chypriote turque. Au cours de l'année 2022, l'aide est restée ciblée sur les domaines qui posent des problèmes particuliers en ce qui concerne le respect futur de l'acquis.

L'expérience acquise dans le cadre de l'aide antérieure et la maturité des projets continueront d'être prises en considération lors des futurs cycles de programmation. Les efforts continueront de viser à accroître les effets dans les domaines prioritaires au moyen d'actions moins nombreuses mais de plus grande ampleur.

La Commission est disposée à déployer autant de ressources que nécessaire, y compris au titre du programme d'aide, pour soutenir des négociations relatives au règlement de la question chypriote sous les auspices des Nations unies.